



# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

Montreuil le 29 janvier 2013

**à Sébastien SIRH  
Secrétaire général SNUipp**

Cher camarade,

Tu le sais, puisque vous avez participé à l'interfédérale de l'Education nationale du 28 janvier, la CGT, la FNEC-FP-FO, SUD, la CNT et la FAEN ont décidé d'appeler à la grève le 12 février pour l'abandon du décret et du projet de loi.

A cette étape votre organisation n'est pas signataire de cet appel.

Or nos deux organisations ont voté contre le décret sur les rythmes scolaires présenté par le ministre tant au CSE du 8 janvier qu'au CTM du 11 exprimant ainsi le refus de nos collègues de travailler le mercredi matin et de voir une partie de leurs obligations de service passer sous la tutelle des collectivités territoriales.

Depuis, ce rejet ne cesse de grandir et de s'exprimer à chaque fois que l'occasion lui en est donné. Ainsi à Paris le 22 janvier 90% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré étaient en grève à l'appel du SNUipp, du SNUDI-FO, de la CGT, de SUD et du SE-UNSA pour le retrait du projet Peillon-Delanoë. Preuve que lorsque tous les syndicats appellent ensemble alors ils permettent la mobilisation de la quasi totalité de la profession.

L'assemblée de 400 collègues parisiens qui s'est tenue au matin du 22 a adopté avec tous les syndicats une adresse aux syndicats nationaux pour un appel commun à la grève pour le retrait du décret. Le même phénomène s'est produit à Lyon. Cette proposition a été acclamée à chaque fois.

Le 23 janvier nos sections départementales ont appelé ensemble dans 21 départements à des rassemblements, qui ont été des succès, pour demander l'abandon de ce décret et bien souvent du projet de loi de Refondation de l'Ecole.

Pour toute réponse, le ministre a fait le choix de publier son décret le samedi 26 janvier et indique dans un courrier aux maires en date du 24 janvier que le taux d'encadrement des activités péri scolaires sera diminué et que les APC pourront être payantes pour les familles.

Où est donc l'intérêt des élèves ?

Nos collègues ressentent cette publication et ces annonces comme une provocation.

Malheureusement il apparaît que le SNUipp n'a pas décidé à cette étape de s'associer à cette journée, se bornant à soutenir localement les sections départementales du SNUipp qui ont décidé d'appeler au 12 février. Tu l'admettras, une telle position n'a rien à voir avec un appel franc à la grève du 12.

Tous les collègues attendent dans ces conditions que le SNUipp national finisse par appeler à la grève nationale le 12 février pour le retrait du décret et du projet de loi qui sont étroitement liés.

Nous préparons activement la grève du 12 février, il vous appartient de nous rejoindre.

**Norbert Trichard  
Secrétaire général**